



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20211213-BUR-AG-21-134-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 13 décembre 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du marché N°21001DDET - Marché d'appui à la création d'un tiers-lieu dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation**

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI.

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Marie-Hélène PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5  
  
Votants : 7  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du marché N°21001DDET - Marché d'appui à la création d'un tiers-lieu dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fournitures et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 214 000 € HT ;

Vu la consultation lancée le 20 octobre 2021 ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21001DDET - Marché d'appui à la création d'un tiers-lieu dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation ;

**ATTRIBUE**

Le marché au groupement OCALIA/Faire Ici, dont le mandataire est OCALIA, IMPASSE DU JURA, 01800 CHARNOZ SUR AIN (SIRET n° 53208541200015) pour un montant de 47 650 € HTVA ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis-POZZO DI BORGO